

LA NATIONALITE FRANÇAISE

Nation : Ensemble de personnes vivant sur un territoire commun, conscient de son unité (historique, culturelle, etc.) et constituant une entité politique.

Droit du sol : la nationalité est acquise par le fait d'être né sur le territoire sur lequel l'État exerce sa souveraineté.

Droit du sang : la nationalité est transmise par un parent ou un ascendant plus éloigné.

Naturalisation : procédure à suivre pour acquérir une nationalité autre que sa nationalité d'origine.

Loi de 1998, plusieurs façons d'avoir la nationalité française :

- **Être français à la naissance** :
 - droit du **sang** (un des parents est français).
 - droit du **sol** (né en France d'un parent étranger qui y est né aussi),
- **Devenir français** :
 - Si un enfant étranger est **né et vit sur le sol français** (droit du **sol**) :
 - **Automatiquement à 18 ans.**
 - **À 16 ans sans l'accord des parents** par déclaration.
 - **À 13 ans avec l'accord des parents** par déclaration.
 - Après **4 ans de mariage** avec un Français par **déclaration**;
 - par **décision de l'État** : la **naturalisation** mais il y a des **conditions** : être majeur, maîtriser la **langue** française, ne pas avoir eu de **condamnation pénale**.

La nationalité => devenir citoyen => droits et devoirs.

NATIONALITE ET DROIT DE VOTE AUX ELECTIONS LOCALES des étrangers non UE résidents DANS L'UE

- Quelques pays comme l'Irlande donnent le **droit de vote** aux élections **locales** aux étrangers n'appartenant pas à l'UE **sans conditions de durée de résidence**.
- D'autres, **un peu plus nombreux** comme les pays **scandinaves** y mettent **des conditions de durée de résidence**.
- Quant au Portugal et à l'Espagne, le **principe de réciprocité** est appliqué.
- **Près de la moitié de l'UE** dont la France ne donne **pas le droit de vote** aux étrangers.

DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN FRANÇAIS

Droits du citoyen politiques, civils, économiques, sociaux et culturels	Devoirs du citoyen
voter ; être éligible (être candidat) = droits politiques liberté de la presse (diffuser ses idées) ; circuler librement (liberté de circulation) ; s'exprimer librement (liberté d'expression) ; se réunir ; liberté d'opinion (avoir des opinions politiques différentes) ; être solidaire des plus démunis ; protection de la vie privée ; droit au mariage ; créer une association ; manifester ; pratiquer une religion (liberté de cultes) ; droit à la santé et à un logement ; = droits sociaux droit d'exercer un emploi = droits économiques droit à l'éducation = Droits culturels	- porter assistance ; - obéir à la loi ; - payer les impôts ; - participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) ; - respecter les autres ; - être juré.

Démocratie : régime politique dans lequel le peuple détient la souveraineté. Dans une démocratie, les **droits** des citoyens sont **garantis**, mais celui-ci doit aussi **respecter ses devoirs**.

LA CITOYENNETE EUROPEENNE

- **Quand ?** Le **traité de Maastricht** de **1992** fonde une **citoyenneté de l'Union européenne**.
- **Condition ?** Pour être **citoyen européen**, il faut avoir la **nationalité** d'un des **28 pays de l'Union européenne**.
- **Droits du citoyen de l'Union européenne** :
 - Droit de **vote** et **d'éligibilité** (être candidat) aux **élections municipales** et celles du **Parlement européen** pour les **citoyens européens résidant** dans **un des 27 autres pays de l'Union européenne**.
 - **Liberté de circulation** et de **séjour** dans un **État-membre** (= un des 28 pays de l'UE) ≠ **État-tiers** (pas 1 des 28 UE).
 - **Droit d'initiative citoyenne** : proposition par un comité de citoyens de textes de loi à la Commission européenne.
 - **la protection diplomatique et consulaire par un autre État membre sur le territoire d'un pays tiers**, non membre de l'Union européenne (UE), si le leur n'y est pas représenté
- **Double citoyenneté** (nationale et européenne) = citoyenneté **transnationale, mais incomplète...**
- **Des valeurs** (dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité) et des **principes** (démocratie, État de droit) **communs**.
- **Des symboles de l'UE** :
 - Un drapeau : **drapeau bleu avec 12 étoiles jaunes en cercle** → Une fête : **le 9 mai**
 - Une devise : **« Unie dans la diversité »** → Une monnaie : **l'euro (19 pays de l'UE en 2016)**
 - Un hymne : **L'hymne à la joie de Beethoven**



LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES



Le Conseil européen *Bruxelles*

28 chefs d'État ou de gouvernement (+ Président de la Commission européenne).
- Décide des **grandes orientations politiques** de l'UE.

Donne l'impulsion

La Commission européenne *Bruxelles*

28 commissaires (1 par État-membre).

- Gardienne des traités.
- Veille à la **bonne exécution des lois votées et du budget**.
- Peut sanctionner des États-membres.
- **Prépare et propose des textes de lois et des actions communes**

Parlement européen

Strasbourg (+ Bruxelles)

- 751 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans.
- **Contrôle** le travail de la Commission.
 - **Vote le budget et les lois** européennes (règlements, directives et décisions) qu'il accepte, modifie (amendements) ou refuse.

Conseil de l'Union européenne **ou Conseil des ministres** *Bruxelles*

- Les 28 ministres (économie...).
- Décide les politiques communautaires.
 - **Vote le budget et les lois** européennes (règlements, directives et décisions).

Le Conseil européen fixe les grandes orientations politiques de l'UE. Ensuite, les projets de lois sont préparés et proposés par la **Commission européenne**. Puis, Ils sont votés ainsi que le budget de l'UE par le **Parlement européen** et le **Conseil de l'Union européenne**. En cas de désaccord, le projet n'est pas adopté.

Droit d'initiative citoyenne :

Désormais, un **comité de citoyens** (ONG, association, parti politique, etc.), peut présenter une initiative citoyenne européenne, demandant à la Commission de **préparer un texte législatif** pour être ensuite soumis au vote du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Mais, il y a des conditions :

- Le comité doit être composé d'au moins sept ressortissants de sept États membres différents.
- Cette initiative doit être soutenue par un million de citoyens ressortissants d'au moins un quart des États membres et représentant une proportion significative de la population de chacun des États concernés.

Cour de justice de l'UE

Luxembourg

28 juges

Veille à l'application du **droit européen**.

Banque centrale européenne

Francfort

Gestion de la **zone euro** regroupant 19 pays de l'UE.

Directive : loi communautaire imposant des objectifs aux États-membres. Les moyens pour atteindre les résultats sont laissés à la compétence des autorités nationales.

Règlement : loi communautaire directement et totalement applicable par les États-membres.

Décision : **une décision** ne contraint que les destinataires auxquels elle s'adresse (un pays membre ou une entreprise, par exemple) et sont directement applicables.

L'UNION EUROPEENNE formation et élargissement (juillet 2013)

★ Traité de Rome, 25/03/1957
 les 6 membres fondateurs

L'élargissement

1973
 1981
 1986
 1995
 2004
 2007
 2013

■ candidatures en cours de négociation

■ Capitales de l'UE

Bruxelles :

- Conseil européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne

Strasbourg :

- Parlement européen

Luxembourg :

- Cour de justice de l'Union européenne

Francfort :

- Banque centrale européenne (€).

